



Déclaration

Déclaration des ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe du Pacifique

Denarau, Nadi (Fidji)

Septembre 2022

RESPECTANT le droit souverain de chaque pays de conduire ses affaires sans ingérence ni contrainte extérieures, nous réaffirmons notre rôle de chefs de file dans la gestion des risques de catastrophe sur le continent du Pacifique bleu ;

RECONNAISSANT et RAPPELANT l'approbation, par nos dirigeants, du Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique 2017–2030, de la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale de 2018 et de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 ;

RÉAFFIRMANT les valeurs et les principes qui ont été établis dans le cadre de ces instruments stratégiques pour guider le renforcement de la résilience face au changement climatique et aux catastrophes dans le Pacifique, à savoir : l'engagement en faveur d'un leadership renforcé ; la bonne gouvernance ; la promotion de la pleine inclusion, équité et égalité pour toutes les personnes et tous les peuples ; l'importance de faire preuve de solidarité et de s'engager collectivement à collaborer, à créer des partenariats et à consolider les partenariats existants ; et la nécessité de défendre les droits de la personne et de placer au premier rang des priorités les besoins des plus vulnérables ;

RAPPELANT les récentes répercussions dévastatrices de certains aléas, dont la pandémie de COVID-19, sur les économies et les communautés du Pacifique ainsi que les efforts déployés actuellement dans le Pacifique aux niveaux local, national, infrarégional et régional en vue de renforcer la résilience face au changement climatique et aux catastrophes ;

CONSCIENTS qu'en notre qualité de ministres chargés de la réduction des risques de catastrophe et de la gestion des catastrophes dans le Pacifique, nous pouvons collectivement et individuellement mobiliser les énergies nécessaires à une action constructive, qui nous permettra d'accroître la résilience ; et

SACHANT que, malgré des investissements significatifs dans la réduction des risques de catastrophe, la région continuera de subir les effets de phénomènes climatiques et météorologiques plus graves et plus extrêmes ainsi que d'aléas géologiques et autres ;

NOUS DÉCLARONS CE QUI SUIT :

1. Nous nous engageons à mettre pleinement en œuvre le Cadre en faveur d'un développement résilient dans le Pacifique 2017–2030, la Déclaration de Boe sur la sécurité régionale de 2018, la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015–2030 et les stratégies nationales connexes.
2. Nous nous engageons à intensifier, aux niveaux régional, national et local, les efforts qui sont déployés dans le Pacifique pour recueillir, compiler, évaluer et analyser des données et des informations pertinentes, y compris les savoirs traditionnels et les visions spirituelles du monde, pour en promouvoir le partage et pour veiller à ce que ces données et informations puissent être accessibles et utilisées afin de mettre en lumière de nouvelles pistes solides en faveur d'un développement résilient et de traiter les causes profondes de la vulnérabilité et des risques ;
3. Nous nous engageons à garantir un développement résilient et durable à l'avenir et à veiller à ce que nos approches du développement tiennent compte des risques et visent à faire face au changement climatique et aux catastrophes, tout en évitant que le développement ne génère de nouveaux risques ;
4. Nous nous engageons à soutenir la mise en œuvre à grande échelle de systèmes d'alerte précoce multi-aléas de bout en bout centrés sur l'humain pour l'ensemble des pays insulaires océaniques, et nous invitons les partenaires du développement à soutenir les initiatives porteuses, dont le Programme décennal d'investissement pour la préparation climatique approuvé par les dirigeants océaniques en 2021 en tant que possibilité de collaboration entre les services d'alerte et les organismes de réponse nationaux, conscients tant des avantages substantiels que présentent ces systèmes que des difficultés liées à leur mise au point et à leur entretien ;
5. Nous nous engageons à appuyer le renforcement des capacités nationales et régionales en réponse à l'appel lancé par nos dirigeants dans le plan d'action de la Déclaration de Boe en faveur de

l'établissement d'un mécanisme régional de réponse humanitaire et de réponse aux catastrophes, qui permettra aux pays de la région de se soutenir mutuellement ainsi que de bénéficier de l'appui de la communauté internationale, notamment dans le cadre d'un système de gestion des incidents à l'échelle du Pacifique, de formations axées sur les compétences, d'une collaboration et d'activités d'apprentissage entre pairs, de possibilités de mobilisation de ressources et d'initiatives connexes venant former le socle de la réponse humanitaire et de la réponse aux catastrophes à l'échelle régionale, et nous notons que les dispositifs de gouvernance seront étudiés plus en détail en 2023 ;

6. Nous nous engageons à renforcer les mesures d'anticipation et de préparation aux catastrophes, notamment au travers du prépositionnement de biens approuvés et de la mise en commun de ressources aux niveaux régional et infrarégional, sachant que le camp de maintien de la paix, d'assistance humanitaire et d'aide post-catastrophe de Blackrock pourrait être utilisé dans ce cadre ;

7. Nous nous engageons à ce que nos processus de relèvement et nos processus consistant à « reconstruire en mieux et en plus solide » reposent à l'avenir sur une conception globale de l'ensemble des effets des catastrophes, dont le coût des dégâts subis et de leurs répercussions économiques, environnementales et sociales, et à ce que les besoins des membres de nos communautés les plus vulnérables et les plus exposés aux risques se voient accorder la priorité absolue dans la planification et la mise en œuvre du relèvement ;

8. Nous nous engageons à collaborer avec les parties prenantes et les communautés au sens large dans le cadre de réels partenariats inclusifs sous la houlette des gouvernements, dans le but de renforcer les efforts déployés au niveau national dans les domaines de la gestion des risques de catastrophe et de la résilience ainsi que de promouvoir l'adoption d'approches innovantes et créatives tenant compte des nombreuses dimensions associées aux risques de catastrophe. À ce propos, nous soutenons le Partenariat pour la résilience dans le Pacifique établi par les dirigeants océaniens en 2017 en tant que mécanisme approprié de coordination des initiatives locales, nationales, infrarégionales et régionales de renforcement de la résilience ;

9. Nous appelons l'ensemble des partenaires du développement et des bailleurs de fonds internationaux, régionaux et nationaux à favoriser un accès optimisé et plus rapide à des ressources souples, réactives et prévisibles et à d'autres formes d'appui, en tenant compte de nos réalités et de nos

capacités spécifiques respectives et en prenant en considération la situation particulière des petits États insulaires, dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre d'approches programme adéquates pour le renforcement de la résilience ;

10. Nous nous engageons à intégrer le financement de la gestion des risques climatiques et des risques de catastrophe dans les stratégies nationales de développement et à renforcer les systèmes publics de gestion financière, afin de permettre l'accès à des financements relatifs au climat et aux catastrophes, ainsi qu'une utilisation efficace de ces fonds, à l'appui d'infrastructures et d'un développement tenant compte des risques, de la réduction des risques, et de la préparation, de la réponse et du relèvement ;

11. Nous nous engageons à réitérer la Conférence des ministres chargés de la gestion des risques de catastrophe du Pacifique étayée par les débats menés lors de la Réunion régionale des directeurs de la sécurité civile/gestion des risques et dans d'autres enceintes régionales et mondiales traitant de la gestion des risques de catastrophe, avec l'appui continu d'organismes régionaux et avec l'aval des dirigeants du Forum des Îles du Pacifique et de la Conférence de la Communauté du Pacifique ; et

12. Nous appelons le Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP) à renforcer la cohérence, à rassembler les organismes et les acteurs régionaux qui œuvrent en faveur de la résilience et à consolider les liens entre les enceintes, les plateformes et les réseaux concernés.

Adoptée à Nadi, le 16 septembre 2022.